

LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

Fiche 1

Définitions

On entend par «équipements électriques et électroniques» les équipements fonctionnant grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sont les déchets générés par la fin de vie des équipements électriques (ampoules, piles) ou électroniques (ordinateurs, téléphones).

Les DEEE sont des déchets dangereux et donc soumis à la même réglementation en terme de traçabilité, stockage, transport.

Qui est concerné ?

Le producteur des équipements électriques et électroniques, l'éco-organisme chargé de leur gestion, les entreprises utilisatrices de ces équipements.

Exclusions

Les gros outils industriels.

REP DEEE

Ces produits et déchets, mis sur le marché après le 13 août 2005, sont soumis à une REP (Responsabilité Elargie du Producteur). Le producteur des équipements électriques ou électroniques, c'est-à-dire celui qui fabrique, fait fabriquer, revend, met sur le marché ou importe un équipement électrique ou électronique, est responsable de la gestion des déchets générés par ses équipements. Dans la majorité des cas, il adhère à un éco-organisme auquel il transfère ses obligations découlant de la REP. Les déchets découlant des produits ainsi mis sur le marché sont dès lors pris en charge par l'éco-organisme.

Réglementation Traçabilité

[Décret n° 2021-321 du 25 mars 2021](#) relatif à la traçabilité des déchets, des terres excavées et des sédiments, dont les dispositions ont été codifiées aux articles R. 541-42 et suivants du code de l'environnement.

[Arrêté du 31 mai 2021](#) fixant le contenu des registres déchets, terres excavées et sédiments mentionnés aux articles R. 541-43 et R. 541-43-1 du code de l'environnement.

Codes déchets






Les codes de déchets dangereux sont listés dans l'annexe II à l'article R.541-8 du Code de l'Environnement. Caractéristique d'un déchet dangereux, son code déchet présente un astérisque *.

Classification des équipements

Les équipements sont classés dans les catégories suivantes :

- 1° Equipement d'échange thermique ;
- 2° Ecrans, moniteurs et équipements comprenant des écrans d'une surface supérieure à 100 cm² ;
- 3° Lampes ;
- 4° Gros équipements ;
- 5° Petits équipements ;
- 6° Petits équipements informatiques et de télécommunications ;
- 7° Panneaux photovoltaïques ;
- 8° Cycles à pédalage assisté et engins de déplacement personnel motorisés.

Les obligations et démarches de chaque intervenant

| Dénomination réglementaire | Producteur | Détenteur | | | Détenteur | |
|------------------------------------|--|--|---|--|--|---|
| |  Producteur Fabricant | |  Expéditeur |  Transporteur |  Professionnel du déchet Collecteur / transit |  Elimination / valorisation |
| Qui ? | Les entreprises qui mettent sur le marché des produits électriques et électronique | 2 éco-organismes habilités : - Ecologic - Ecosystem | Entreprise travaux / sites industriels | Entreprises autorisées | | Entreprise autorisée par l'éco-organisme |
| Responsabilité du déchet : | Responsable de la gestion des déchets directement ou via un éco-organisme Les producteurs d'équipements électriques et électroniques professionnels sont tenus d'enlever ou de faire enlever, puis de traiter ou de faire traiter à leurs frais les déchets issus des équipements professionnels qu'ils ont mis sur le marché | - Remplit les obligations des producteurs en terme de gestion des déchets - Organise la collecte et le recyclage des déchets électroniques | - Trie des DEEE séparément des autres déchets - Remet à l'éco-organisme Si nécessaire, les producteurs mettent gratuitement à disposition des utilisateurs les moyens de conditionnement de ces déchets | L'enlèvement s'effectue à partir d'un point de regroupement sur le site ou sur point de collecte | | |
| Obligation en terme de traçabilité | Marquage du produit avec identification du producteur | Tenue d'un registre chronologique et déclaration Trackdéchets Déclaration annuelle des déchets Obtention un certificat d'acceptation préalable | Déclaration trackdéchets lorsqu'il s'agit d'un déchet dangereux Tenue d'un registre chronologique dans les autres cas | Déclaration trackdéchets lorsqu'il s'agit d'un déchet dangereux Tenue d'un registre chronologique dans les autres cas | Déclaration trackdéchets lorsqu'il s'agit d'un déchet dangereux Tenue d'un registre chronologique dans les autres cas | Déclaration Trackdéchets lorsqu'il s'agit d'un déchet dangereux Tenue d'un registre chronologique dans les autres cas En cas de perte de statut de déchet, clôture de Trackdéchets et transmission des informations au registre national des déchets Envoi le CAP - Certificat d'acceptation Préalable avant réception des matériaux Déclaration annuelle des déchets |
| Obligation administrative | Doit s'enregistrer auprès de l'autorité administrative et reçoit un identifiant unique. Obligation de reprise sans frais des déchets | Agrément des éco-organisme en fonction des catégories de déchets | | | Contrat avec le producteur ou l'éco-organisme | Le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques doit être réalisé dans des installations répondant aux exigences techniques fixées par arrêté du ministre chargé de l'environnement |

Les outils

Trackdéchets

C'est l'outil officiel obligatoire qui remplace et informatise le BSD et remplit un registre à l'aide des informations envoyées. Le BSD électronique doit être renseigné et signé par chaque intermédiaire du producteur à l'éliminateur à partir du 1 janvier 2022.

Il est nécessaire de s'inscrire sur le site Trackdéchets et de remplir la partie qui nous concerne. (si nous ne sommes pas producteurs, bien l'indiquer)

Mode opératoire pour Trackdéchets disponible

Exemples

Je veux faire éliminer des ordinateurs sur une agence ? Quelles sont mes obligations ?
Je suis utilisateur

1. Je stocke mes déchets à l'écart des autres déchets
2. Je m'inscris sur Trackdéchets
3. Un des partenaires de la chaîne crée le BSD
4. Je commande l'enlèvement auprès de l'éco-organisme
5. Je signe électroniquement mon BSD au moment de l'enlèvement
6. Je suis sur Trackdéchets les étapes de traitement du déchet

